

POINTE DU VAN



- ▣ **Typologie** : sites naturels littoraux
- ▣ **Nom** : pointe du Van
- ▣ **Commune concernée** : Cléden-Cap-Sizun
- ▣ **Acte et date de classement** : décret du 11 octobre 1958
- ▣ **Critères de classement** : pittoresque, historique et scientifique
- ▣ **Surface** : 72,24 ha
- ▣ **Statut de propriété** :
 - Conseil général
 - communal
 - privé
- ▣ **Existence d'autres mesures de protection ou de gestion sur le site** :
 - site Natura 2000 (Directive habitats)
 - monument historique classé : chapelle Saint-They
- ▣ **Existence d'un site classé, inscrit ou d'une ZPPAU(P) contigu(s)** :
 - site classé de la pointe du Raz
 - site inscrit de la pointe du Van



▲ La chapelle Saint-They au milieu de la lande.

Description

Le site classé de la pointe du Van englobe la zone littorale de la commune de Cléden-Cap-Sizun à l'ouest d'une ligne reliant les hameaux de Kerludu, au sud, et de Keriolet, au nord.

La pointe du Van se présente comme un plateau, d'altitude comprise entre 50 et 75 mètres, plongeant brutalement dans la mer par un versant abrupt et une falaise. Son assise géologique mêle des formations granitiques et schisteuses plus ou moins fracturées. L'érosion différentielle de ces matériaux explique le caractère déchiqueté du trait de côte qui présente une succession de pointes et de vallons orientés est-ouest.

Au sud du site classé, la crique de Vorlenn offre un abri utilisé par quelques pêcheurs professionnels et des plaisanciers. Les équipements à terre sont circonscrits et adaptés au caractère abrupt de l'accès à la mer : escaliers, plan incliné avec treuil de hissage... Côté terre, cette crique correspond à une dépression arrondie.

Immédiatement au nord de la pointe protégeant la crique de Vorlenn, un profond vallon est le domaine de la fougère aigle et des fourrés arbustifs, contrastant avec les prairies présentes sur le sommet du plateau.

Au-delà, débute la partie du site classé concernée par l'opération Grand Site. Un sens unique routier guide les automobilistes vers un parking délimité par des murets de pierres avec des secteurs réservés aux

▼ La pointe du Van, un paysage tourmenté de criques et de pointes.



n°14



cars, aux camping-cars et aux véhicules légers. La maison du site, dans la continuité du parking, est intégrée dans un monticule. De là, différents itinéraires permettent de parcourir la pointe du Van.

Les cheminements ont fait l'objet d'aménagements (sablage, pavage, création de marches...) et d'une délimitation (murets avec haies, barrières en bois, fils lisses...), permettant une canalisation de la fréquentation.

L'occupation du sol est dominée par la lande basse et la pelouse littorale sur les secteurs exposés au vent et aux embruns. Sur la zone intérieure subsistent des prairies fauchées et, au gré des vallonements, des prairies humides, des espaces colonisés par la fougère aigle et des fourrés notamment de prunellier.

Enfin, le site recèle plusieurs éléments du patrimoine humain. La chapelle Saint-They, rebâtie au XVII^e siècle, est un édifice de grande taille, inscrit dans un enclos enherbé avec une allée gravillonnée, et ceinturé d'un mur de pierres. Au sein de cet enclos, une croix de la fin du XVIII^e siècle comprend un fût au sommet duquel le croisillon a été remplacé par deux statues. Deux fontaines sont situées près de la chapelle et une seconde croix datée de 1740 est implantée à une intersection de chemins non loin du parking.

Diagnostic

Ce site présente un bon état général de conservation. Les travaux de réhabilitation menés lui ont fait recouvrer des caractéristiques plus conformes à celles qui peuvent être attendues d'un site classé.

Les équipements liés au stationnement ont fait l'objet d'aménagements adaptés au lieu et aux pressions liées à la fréquentation. La canalisation des circulations pédestres a permis une reprise du couvert végétal.



Les aménagements des sentiers, les mises en défens paraissent appropriés aux spécificités de chaque tronçon et aux contraintes à prendre en compte. Ainsi, certaines barrières ont une forte prégnance dans le site mais qui se justifie au regard des enjeux de sécurité. Enfin, le patrimoine bâti se révèle être dans un bon état général. Tout au plus, quelques secteurs montrent des signes d'érosion mal maîtrisée due aux eaux de pluie ou au piétinement. Enfin, il y a lieu d'évoquer les importants phénomènes d'érosion naturelle des falaises, qui sont à l'origine d'une évolution rapide du trait de côte et de risques sur les conditions de la fréquentation.

Enjeux - Orientations

- ▣ Mettre en œuvre les orientations de gestion définies par le document d'objectifs du site Natura 2000.
- ▣ Conforter les actions de gestion des flux de fréquentation.



▲ De vastes espaces de landes à bruyères et à ajoncs.



▲ La fontaine Saint-They située au sud de la chapelle.

◀ Le petit port aménagé dans la crique de Vorlenn.